decoset

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Délibérations

Publié le 13 NOV. 2026

L'an deux mille vingt six, le six novembre, à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Étaient présents :
Madame URSULE (Toulouse-Métropole), Monsieur ANDREU-SEIGNÉ (Toulouse-Métropole), Monsieur TERRAIL-NOVES (Toulouse-Métropole), Monsieur ASTRUC (C.C. Val'Aïgo), Madame BARRAQUE-ONNO (Toulouse-Métropole), Monsieur SAVIGNY (C.C. des Coteaux Bellevue), Monsieur BEZERRA (Toulouse-Métropole), Monsieur PETITDIDIER (Sicoval), Monsieur CHARPENTIER (Grand Ouest Toulousain), Monsieur CAPEL (C.C. des Coteaux du Girou), Monsieur MAUREL (C.C. Val'Aïgo), Monsieur DE GRANDIDIER (C.C. des Coteaux Bellevue), Monsieur LAMRHANI (Toulouse-Métropole), Monsieur ESPIC (Toulouse-Métropole), Madame LAMANT (Toulouse-Métropole), Monsieur KOUNOUGOUS (Toulouse-Métropole), Madame GENNARO SAINT (Toulouse-Métropole), Monsieur GOMEZ (C.C. des Coteaux du Girou), Madame GIBERT (C.C. Frontonnais), Madame GOFFRE PERDROSA (Toulouse-Métropole)

Étaient absents :
Monsieur ALVES (Toulouse-Métropole), Monsieur WAECHTER (Sicoval), Madame AMIGO BOUYSSOU (Toulouse-Métropole), Monsieur TRONCO (Sicoval), Monsieur ARSAC (Toulouse-Métropole), Madame QUEVAL (Grand Ouest Toulousain), Madame BERKMAN (Toulouse-Métropole), Monsieur MOIGN (CC. Hauts Tolosans), Monsieur CAVAGNAC (C.C. Frontonnais), Monsieur CROUZIL (Sicoval), Madame MAILLARD (Toulouse-Métropole), Monsieur FLORES (CC. Hauts Tolosans)

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2026

Secrétaire de séance : Madame GIBERT

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48

Présents	20
Votants	31
Pouvoirs	0
Total des voix	31
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	0
Sans participation	0

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20261106-D2026-63-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

D2026_63 - Débat d'orientations budgétaires portant sur le budget de Decoset pour l'exercice 2027

Conformément aux dispositions législatives, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui permet d'éclairer les membres de l'assemblée délibérante sur les grands équilibres budgétaires avant le vote du budget.
Ce rapport, figurant en annexe et mis à la disposition de chaque élu, doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer le vote du budget primitif.

Le contexte économique, social et politique national est présenté et permet d'expliquer les hypothèses prises sur les prévisions budgétaires, en dépenses comme en recettes, en section de fonctionnement comme en investissement. Le DOB doit permettre de définir les priorités et les contraintes du syndicat pour la construction de son budget primitif 2027. Ainsi, le rapport présente les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Tous ces éléments sont détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires annexé à la présenté délibération.
Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2313-1, L 5211-36 et L 5722-1 ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à Decoset;

VU le règlement budgétaire et financier de Decoset ;

VU la délibération D2025-45 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération D2026-47 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2026 ;

VU le rapport sur les Orientations Budgétaires 2027 en annexe ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2027, sur la base de la présentation du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20261106-D2026-63-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

Madame GIBERT



Accusé de réception en préfecture
031-253102536-20261106-D2026-63-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20261106-D2026-63-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026